



## Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

CE/100/3(c)  
Madrid, 22 avril 2015  
Original : anglais

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : Situation actuelle et activités

##### c) Priorités et vision de la Direction

#### I. Progression des priorités de l'OMT 2014-2015

---

1. Le Conseil exécutif ayant entériné, à sa quatre-vingt-dix-huitième session, les priorités et la vision de la Direction pour 2014-2015, le présent rapport contient un résumé de l'action menée par le secrétariat pour faire avancer ces priorités.

##### A. Défis à court terme

2. **Les défis à court terme représentés par la facilitation des voyages, les taxes et la connectivité** ont été identifiés comme étant **de grands enjeux de politique générale** à traiter par l'Organisation au cours de la période 2014-2015. À cet égard, les activités ci-après ont été réalisées ou sont programmées :

##### 1. Facilitation des voyages

3. Consciente du fait que la facilitation des voyages, en faisant augmenter la demande touristique, peut se traduire par d'importantes retombées socioéconomiques, l'OMT continue de promouvoir la facilitation de l'obtention des visas comme moyen de doper la croissance du secteur. En janvier 2015, l'OMT a fait paraître sur ce sujet son *2014 Visa Openness Report* (Rapport 2014 sur l'ouverture au tourisme d'après les régimes de visas). Le rapport montre qu'il y a eu d'importants progrès pour faciliter la délivrance des visas ces dernières années, en particulier grâce à la mise en œuvre de politiques d'octroi de visas à l'arrivée. Cette constatation prouve que les responsables politiques sont de plus en plus sensibles aux retombées positives de l'assouplissement des formalités de visas pour le tourisme et la croissance économique. D'après le rapport, en 2014, 62 % de la population mondiale a dû se procurer un visa traditionnel avant le départ, alors que ce pourcentage était de 77 % en 2008. Toujours en 2014, 19 % de la population mondiale a pu se rendre dans une destination sans avoir à demander de visa et 16 % obtenait un visa à l'arrivée, contre 17 % et 6 % respectivement en 2008. Le rapport explique également que la mesure d'assouplissement la plus employée a été celle du « visa à l'arrivée ». Plus de la moitié de toutes les améliorations introduites ces quatre dernières années a



consisté à passer de « l'obligation de visa » au « visa à l'arrivée » (voir tous les rapports pertinents à l'adresse <http://rcm.unwto.org/content/facilitation-tourist-travel>)

## 2. Taxes

4. Le secrétariat est en train d'achever la mise au point d'un document d'orientation sur le tourisme et les taxes en vue de sa présentation au Conseil exécutif à sa cent unième session et à l'Assemblée générale de l'OMT à sa vingt et unième session.

## 3. Connectivité

5. À l'intérieur du cadre de coopération établi avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'OMT a eu un rôle actif dans différentes réunions de l'OACI, notamment la septième Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens à Bali (Indonésie) en novembre 2014 et la Réunion de l'OACI sur le développement durable du transport aérien en Afrique à Madagascar en mars 2015.

6. Le rapport *Air Connectivity and its Impact on Tourism in Asia and the Pacific* (La connectivité aérienne et son impact sur le tourisme en Asie et dans le Pacifique) a été élaboré par l'OMT, l'Association des voyages de la région Asie-Pacifique (PATA) et l'Organisation de promotion du tourisme des villes d'Asie et du Pacifique (TPO), avec le soutien financier du Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée.

## B. Questions à moyen et à long terme

7. Le secrétariat a continué de s'attacher à faire avancer la priorité d'ensemble de l'action de l'OMT, à savoir la **durabilité** et chacun de ses trois piliers à travers différentes initiatives : l'expansion des observatoires du tourisme durable sous l'égide de l'OMT, le positionnement du tourisme durable dans le programme d'objectifs de développement durable et la formulation du programme de travail du « programme de tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables », dirigé par l'OMT et codirigé par les gouvernements de la République française, du Royaume du Maroc et de la République de Corée.

8. En outre, pour ce qui est des priorités identifiées dans ces domaines, les actions suivantes ont été menées :

### 1. Éthique du tourisme et responsabilité sociale des entreprises

9. Le secrétariat a progressé en ce qui concerne la promotion de la mise en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme au cours de la période considérée. Avec pour objectif d'élargir l'application du Code par le secteur privé, **la campagne portant sur l'Engagement du secteur privé envers le Code mondial d'éthique a été renforcée**. Fin mars 2015, un total de 400 signataires privés de 54 pays (plus quatre associations régionales et une association d'envergure mondiale) ont pris l'engagement de promouvoir et de mettre en pratique le Code, ainsi que de rendre compte des mesures prises à cet égard au Comité mondial d'éthique du tourisme.

### 2. Tourisme et culture

10. La *Conférence mondiale de l'OMT et de l'UNESCO sur le tourisme et la culture : construire un nouveau partenariat* s'est tenue à Siem Reap (Cambodge) du 4 au 6 février 2015. Elle a rassemblé plus de 900 participants, au nombre desquels plus de 45 ministres et vice-ministres du tourisme et de la culture, des experts internationaux, orateurs et invités en provenance de 100 pays. La *Déclaration de*

*Siem Reap sur le tourisme et la culture* qui en a résulté souligne la nécessité de créer un nouveau cadre de collaboration entre le tourisme et la culture prévoyant la participation active des communautés réceptrices, des visiteurs, du secteur public et du secteur privé. Elle énonce une série d'engagements dans les quatre grands domaines abordés pendant la Conférence, à savoir : tourisme et patrimoine culturel ; routes culturelles ; connexions entre tourisme, cultures vivantes et industries créatives ; contribution du tourisme culturel au développement urbain [voir document CE/100/3(e) et [tourismandculture.org](http://tourismandculture.org)].

### 3. Gestion des destinations et qualité

11. Ainsi qu'en a été informé le Conseil exécutif à sa quatre-vingt-dix-huitième session, ce domaine de travail a été étendu aux questions relatives à la qualité. À cet égard, une nouvelle initiative avec la Fondation OMT.Thémis est en cours de lancement pour promouvoir la qualité et l'excellence dans les organismes de gestion des destinations (OGD). Le système de certification des OGD vise à proposer et à instaurer un processus intégré comprenant trois étapes successives : i) évaluation, ii) formation et iii) certification, de façon à appuyer le renforcement de la qualité et de l'efficacité des activités stratégiques et opérationnelles des organismes de gestion des destinations.

### 4. Membres affiliés

12. Afin de poursuivre l'intégration plus poussée des Membres affiliés au programme de travail de l'Organisation, en maximisant leur rôle pour promouvoir des modèles efficaces de partenariat public-privé, les principales activités réalisées pendant la période considérée ont été :

- a) La signature de mémorandums spécifiques avec 23 Membres affiliés établissant clairement les domaines et les activités d'intérêt commun ;
- b) La mise au point et l'exécution de projets pilotes fondés sur un partenariat public-privé – les prototypes de l'OMT – sur le tourisme urbain [Madrid (Espagne)] et la saisonnalité [Punta del Este (Uruguay)] ; et
- c) Le développement de « réseaux » thématiques réunissant des Membres affiliés par domaine d'intérêt (tourisme d'achats et tourisme de gastronomie), suivant le modèle du Réseau de connaissances, et intégration totale du Réseau de connaissances au programme des Membres affiliés.

13. Pour plus de détails, veuillez consulter les documents CE/100/3(d), CE/100/3(e) et CE/100/8(a).

## II. Suites à donner par le Conseil exécutif

---

14. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des priorités qu'il a entérinées à sa quatre-vingt-dix-huitième session.